

canots, les a laissés, elle pouvait marcher assez facilement. On espère qu'elles seront à la Rivière Rouge vers le commencement de la semaine prochaine.

ROME.

—Par suite de la mort du cardinal Pacca, les charges qu'il occupait ont été distribuées de la manière suivante : Le cardinal Macchi est nommé secrétaire de la sainte Inquisition romaine ; le cardinal Ostini est chargé d'un des protectorats de l'Académie théologique de l'université romaine ; le cardinal Barberini, de l'archiprêtrise de la basilique de Latran ; le cardinal Spinola, de la daterie apostolique ; le cardinal Mezzofanti, de la préfecture de la Sacrée Congrégation pour la correction des livres de l'Eglise orientale ; le cardinal Acton, du protectorat de l'Académie ecclésiastique.

FRANCE.

—Une cérémonie intéressante a eu lieu le Samedi-Saint dans la cathédrale de Marseille. Après la bénédiction des fonts baptismaux, Mgr. l'évêque, suivant la coutume traditionnelle à pareil jour, appela les catéchumènes adultes qui avaient été préparés pour recevoir le baptême. Deux personnes lui furent présentées.

La première était un jeune homme de 22 ans, natif de la Mecque, et ayant, comme tous les descendants de Mahomet, hérité du titre de shérif. Il se nommait Mohammed. Appelé en Algérie par les intérêts du culte musulman, il eut occasion de connaître quelques bons catholiques dont les entretiens et les exemples firent naître dans son cœur le désir de devenir chrétien. Dès ce moment, il n'eut plus de repos qu'il ne se fût rendu à Marseille pour exécuter son dessein, se fiant de tout le reste à la Providence. Les explications qu'il donna, dès son arrivée, témoignant de la sincérité et de l'énergie de ses sentiments, M. Tempier, vicaire général, le reçut dans le grand séminaire. De son côté, M. le curé de la paroisse grecque-unie pourvut à son instruction religieuse à l'aide de la langue arabe, que Mohammed possédait parfaitement. Après plusieurs mois d'une préparation continue et fervente, il était mûr pour recevoir la grâce après laquelle il soupirait.

Le second catéchumène, âgé d'une douzaine d'années, s'appelait Demba. Il avait été amené du Sénégal en qualité de domestique, par M. Stanislas Rouelle. Celui-ci, arrivé à Marseille depuis environ huit mois, avait confié à M. l'abbé Perret, professeur du petit séminaire, l'instruction de ce pauvre infidèle, qui a parfaitement répondu à la grâce divine.

Mohammed s'est présenté aux fonts baptismaux, assisté de M. le curé grec et de M. Hampony, négociant de Marseille, son parrain.

Demba était accompagné de son protecteur, M. Rouelle, qui a été son parrain, et de sa marraine, madame Roussel.

L'émotion de Mgr. de Mazenod, au moment du baptême, a édifié les nombreux témoins de la cérémonie, autant que l'attitude recueillie et pénétrée des deux catéchumènes.

Après le chant des litanies des saints, qui a suivi le baptême, le prélat a donné la confirmation aux deux nouveaux chrétiens, qui sont demeurés dans le chœur en habits blancs et un flambeau à la main, pour assister à la grand' messe et aux autres cérémonies en usage à pareil jour.

—Mercredi, 1er mai, jour de la fête du Roi des Français. Sa Majesté a reçu ses aînés-de-champ et officiers d'ordonnances, et ceux des princes de la famille royale.

MM. les ministres secrétaires d'Etat et MM. les maréchaux de France, etc. etc. etc.

M. l'archevêque de Paris a adressé, en cette occasion, le discours suivant à Sa Majesté.

Sire. " Nous venons offrir à Votre Majesté, avec nos hommages respectueux, les sentiments les plus conformes à notre présente situation.

" Nous ne concevons jamais que l'Etat doive souffrir de la paix, de la liberté de l'Eglise, et de l'Eglise de la grandeur, de la prospérité de l'Etat." Cette conviction que proclamait, il y a six cents ans, un saint docteur français, l'honneur de son siècle par son génie, et l'honneur du sacerdoce par l'héroïsme de ses vertus, est aussi celle du clergé et de l'archevêque de Paris. Ils aiment à vous l'exprimer, Sire, comme un signe non équivoque de la droiture de leurs intentions et le plus assuré de leurs espérances. Ils aiment à vous dire que la France leur est trop chère pour céder à personne la gloire d'être plus soumis à ses lois, plus dévoués à son bonheur.

" A Dieu ne plaise que les bienfaits trouvent insensibles des hommes qui sont accoutumés, à voir, dans un acte de justice, un motif de reconnaissance, et, dans la liberté de leur ministère un nouveau moyen de rendre le pouvoir lui-même plus respecté !

" Ce dévouement sera compris et préféré par la haute sagesse du Roi. Il le jugera digne de notre pacifique mission, de la loyauté de notre caractère, et aussi utile à la religion qu'à la patrie.

" Permettez-nous, Sire, d'y joindre les vœux sincères que nous formons, afin que Dieu continue à répandre sur Votre Majesté et sur son auguste famille, ses plus abondantes bénédictions."

Réponse du Roi.

" Je vous remercie, Monsieur l'archevêque, des vœux que vous m'offrez personnellement et au nom du clergé de Paris. Je croyais avoir donné assez de gages de ma volonté de maintenir la liberté de la religion, d'entourer le clergé de tout le respect, de toute la vénération qui lui sont dus, pour qu'il eût pu être inutile de me le rappeler de la manière dont je viens de l'entendre. Ce que je puis dire, Monsieur l'archevêque, et ce que vous savez déjà, c'est que le clergé peut compter sur la constance de mes efforts pour assurer à la France les bienfaits de la religion, afin qu'elle continue à

être à la fois la meilleure garantie contre les vices qui enfantent les désordres dans la société, et la source de toutes les vertus qui assurent le bonheur des hommes."

—Trois cents catholiques de Paris se sont réunis aujourd'hui sur la place de Saint-Thomas-d'Aquin, et de là se sont rendus chez M. le comte de Montalembert, auquel ils ont adressé le discours suivant :

" Monsieur le Comte,

" Nous venons près de vous, comme catholiques, vous dire quelle impression profonde a laissé dans nos cœurs l'éloquent plaidoyer que vous avez prononcé à la Chambre des Pairs en faveur des libertés chrétiennes. Vos paroles, Monsieur le Comte, marqueront une nouvelle époque dans notre histoire.

" Depuis près de trois siècles, en effet, le catholicisme a progressivement disparu de nos institutions, de nos mœurs, de nos sciences, de nos arts, de notre littérature ; et aujourd'hui l'existence de la société spirituelle paraît presque anormale au milieu de la société philosophique. Vous avez montré à nos sages modernes, en invoquant quinze siècles de gloire, que la France est le peuple chrétien, la fille aînée de l'Eglise, et qu'à ce titre seul elle marche à la tête des nations.

" En vain nos légistes, égarés par des traditions surannées, essaient d'abolir la liberté de conscience, et prétendent que le César moderne, c'est à dire le pays légal, est à la fois pontife souverain et l'arbitre suprême de nos croyances : vous avez flétri ce despotisme tout païen, en leur opposant les traditions de la France catholique. Non ! nos pères n'ont pas brisé l'absolutisme de la monarchie pour nous léguer le despotisme des philosophes.

" La France vous a entendu, Monsieur le Comte ; elle a compris, dans son bon sens, qu'elle était catholique ou qu'elle n'était plus elle-même. D'autres ont admiré la sincérité de votre foi et la mâle franchise de votre éloquence. Quant à nous, non contents d'admirer votre manifeste, nous l'avons adopté sans réserve. " Je crois, a dit un grand homme, qu'il n'a jamais été plus nécessaire d'environner de tous les rayons de l'évidence une vérité du premier ordre, et je crois, de plus, que la vérité a besoin de la France." C'est l'illustre comte de Maistre qui témoigne par notre bouche que vous avez noblement servi la France et la vérité.

" Au nom de notre foi et de notre patriotisme, en union avec tous les peuples catholiques qui gémissent les yeux tournés vers la France, recevez ce témoignage public d'adhésion et de reconnaissance. Et toujours, Monsieur le Comte, lorsque vous défendrez l'indépendance de l'Eglise, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté des ordres religieux, toujours à vos paroles répondront les bénédictions de tous les catholiques."

M. le comte de Montalembert a répondu :

" Si j'accepte avec émotion et reconnaissance la démarche que vous voulez bien faire auprès de moi, si je jouis de voir en cette occasion les catholiques apprendre à se compter et à se montrer, ce n'est pas, certes, que je veuille y trouver quelque chose de personnel pour moi, mais bien un hommage rendu à ces principes de catholicisme et de liberté que j'ai eu l'honneur de défendre, et que vous portez tous, comme moi, dans vos cœurs. Les encouragements que vous me décernez fortifieront ma résolution. J'en ai besoin, Messieurs ; nous en avons tous besoin, car la lutte où nous sommes engagés sera aussi laborieuse que prolongée. Nous avons aussi notre émancipation catholique à conquérir. Les actes émanés des divers pouvoirs qui ont passé sur la France, et par lesquels notre liberté est entravée, ne sont pas certes aussi cruels ni aussi vexatoires que le Code pénal qui a si longtemps régi les catholiques d'un pays voisin, mais ils ne sont pas moins dangereux à l'indépendance de l'Eglise, et ils sont profondément incompatibles avec les principes de notre constitution. Mettre d'accord nos lois, si contradictoires et souvent si oppressives, avec notre Charte, si libérale et si juste, c'est à cette tâche que nous devons dévouer notre vie, chacun dans sa sphère. Pendant que le clergé exerce sa sainte mission en disciplinant nos âmes, c'est à nous, laïques, de lui payer notre dette, en revendiquant pour lui et pour nous la liberté, qui est toujours le premier besoin de l'Eglise. Pour y parvenir, nous n'aurons jamais trop de courage, de patience et de confiance en Dieu. Nos adversaires sont nombreux, acharnés et redoutables : mais notre devoir n'est pas de vaincre, notre devoir est de combattre."

" Du reste, Messieurs, si quelques unes de nos lois sont oppressives, si la patrie elle-même est souvent injuste envers nous, ne le soyons jamais envers elle. Bénissons le bon Dieu de nous avoir fait naître dans un pays qui a conquis la liberté politique, par laquelle nous pouvons aspirer à la liberté religieuse. Bénissons-le de ne pas nous avoir placés dans un de ces pays où le despotisme étouffe toutes les plaintes, celles de l'Eglise comme celles des peuples. Profitons-en pour invoquer sans cesse la publicité, la liberté de la presse et de la parole. Mettons ces armes nouvelles, ces armes inappréciables au service de cette vieille cause qui ne périra jamais."

—M. l'abbé Gombalot, entré à Sainte-Pélagie le mardi de Pâques, en est sorti aujourd'hui (24 avril) dans la matinée. Sa détention n'a point nui à sa santé. Un hasard heureux a permis que le vénérable missionnaire fût rencontré par les jeunes gens catholiques qui sortaient de chez M. le comte de Montalembert. Il a eu la joie d'apprendre d'eux la démarche qu'ils venaient de faire ; ils ont eu celle de le voir et de lui témoigner leur respect.

—Ce n'est pas M. Vicar qui est nommé à l'évêché de Gap, c'est M. Dery, chanoine et vicaire-général de Belley.

ALGÉRIE.

—Mgr. l'évêque d'Alger et son clergé ont reçu de Rome divers brefs et